# Conférence de Presse

**Vendredi 11 septembre 2015 à 10h30**

## Centre International de Séjour de la Martinique (CISM)

Rue Ernest Hemingway Zac Etang Zabricot
97200 FORT-DE-FRANCE

### Pour le réengagement du citoyen sur la scène politique

Face à la situation actuelle de la Martinique (mal-être, sentiment d'impasse, perte de confiance mutuelle), **notre priorité est que revienne la confiance, que revive la solidarité, et que se remette en mouvement le pays.**

Cela passe donc nécessairement par un **réengagement du citoyen sur la scène politique.**

**La mise en place de la collectivité territoriale de Martinique** est un événement duquel le citoyen ne peut absolument pas se tenir à l'écart, afin de faire entendre nos exigences :

- **Une moralisation de la Vie politique,**
- **Le développement d'une vision-pays du développement,**
- **Une grande transparence dans le fonctionnement de l'institution.**
- **Une démarche de co-élaboration (Institution-Autres collectivités territoriales-Instances-Citoyens).**

### Tout' moun sé moun ! Nou tout' kapab

**Chacun est en mesure de contribuer au renouvellement de notre société.**

Ainsi, Martinique Citoyenne **appelle tous les citoyens** de Martinique **à nous rejoindre massivement**, à prendre leur part dans la **construction de notre devenir-ensemble**.

Martinique Citoyenne appelle **chaque citoyen volontaire à se porter candidat** pour **participer à notre liste citoyenne** pour les élections à la Collectivité Territoriale de Martinique des 06 et 13 décembre 2015.

**Nous sommes heureux de vous inviter à participer à notre conférence de presse,**

**le Vendredi 11 septembre 2015 à 10h30 au CISM, à la Zac Etang Zabricot,**

afin d'échanger sur ces questions et que vous soyez en mesure de vous faire l'écho, auprès de la population, de notre contribution citoyenne pour un Renouveau de la Démocratie en Martinique.

**Nous vous remercions de votre participation.**

Pour Martinique Citoyenne, **Olivier JEAN-MARIE 06 96 560 972**

**Martinique Citoyenne - BP7093 - 97228 SCHOELCHER CCT1 - 0696 560 972**
**tas@martiniquecitoyenne.fr – www.martiniquecitoyenne.fr**

# QUI SOMMES-NOUS?

Martinique Citoyenne est un rassemblement de citoyennes et de citoyens qui s'intéressent à la vie publique et qui veulent participer à l'émergence d'une nouvelle culture politique.

Martinique Citoyenne est un rassemblement de citoyennes et de citoyens qui souhaitent réconcilier les citoyennes et les citoyens avec le Politique.

D'une manière générale, Martinique Citoyenne Martinique Citoyenne adhère :

• aux principes de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948 ;

• aux différents codes en vigueur en France et Europe.

**Notre code d'éthique et de bonne conduite affirme nos règles et engagements.**

Il se positionne comme la clé de voute qui guide nos comportements, nos actions et nos prises de décision pour :

- ✓ **mettre en oeuvre notre notre vision :**

• combler le fossé qui sépare les élus des électeurs, les représentants des représentés, implique un changement de culture politique, un renouvellement des comportements et des valeurs en matière de pratique du pouvoir ;

• le Renouvellement permanent des idées, des discours, des méthodes, des pratiques, du personnel politiques est notre fil conducteur ;

• la contribution continue des citoyennes et des citoyens à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, aux côtés des élus, avec les médias, est notre boussole.

- ✓ **remplir notre mission, fédérer les citoyens pour :**

• les informer sur le fonctionnement de la démocratie ;

• leur faire prendre conscience de leur responsabilité et de leur pouvoir d'agir dans le cadre démocratique ;

• diffuser une culture de l'engagement et de la responsabilité dans la société Martiniquaise;

• contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques.

- ✓ **atteindre nos objectifs :**

• convaincre de le plus grand nombre de citoyennes et des citoyens de Martinique de se présenter à des élections ;

• convaincre le plus grand nombre de citoyennes et des citoyens de Martinique de voter pour d'autres citoyennes et citoyens pour les représenter dans les collectivités de Martinique ;

• enrichir le débat démocratique ;

• proposer et expérimenter des dispositifs démocratiques permettant une plus grande implication des citoyens dans les décisions qui concernent leur quotidien (budget participatif, conseil participatif, conférence de citoyens, …).

# CODE ÉTHIQUE

Toute personne soutenant, intégrant Martinique Citoyenne ou salarié de Martinique Citoyenne devra disposer de ce Code d'éthique et de bonne conduite, s'engager à le lire, à demander des clarifications si nécessaire et s'engager à le respecter.

## Responsabilité : courage, excellence, autolimitation

Responsabilité : la responsabilité de Martinique Citoyenne et de ses membres s'exerce vis-à-vis des citoyens, des autres membres, de ses salariés, de ses dirigeants, des médias et de ses partenaires.

Confirmation du respect du Code : le présent code s'adresse en toute circonstance et sans exception à tous les membres de Martinique Citoyenne et à tout employé qui pourrait travailler pour le compte de Martinique Citoyenne.

Conséquences des infractions au Code : les infractions avérées au Code pourront donner lieu à des sanctions, s'échelonnant du rappel aux règles jusqu'à l'exclusion de Martinique Citoyenne pour les membres ou jusqu'aux mesures les plus sévères prévues par la législation du travail pour les employés éventuels.

Relations avec les médias : le Comité de Pilotage définit en accord avec la commission communication les personnes habilitées à s'adresser aux médias. Toute demande reçue par un membre ou par un éventuel salarié devra être transmise à un membre du bureau de Martinique Citoyenne.

## Respect : partage, tolérance, justice, transparence

Co-construction, co-apprentissage : dans le but d'apprendre ensemble et de construire ensemble une Martinique responsable et fière d'elle-même, Martinique Citoyenne s'engage à rendre publique ce présent Code auprès de tous : citoyen, opposants, médias, partenaires… L'information, le savoir ne sauraient être des outils de pouvoir, de domination, de manipulation. Martinique Citoyenne et ses membres s'engagent à partager en toute transparence, les informations de toute nature qu'ils possèdent et permettant la formation du citoyen dans toutes ses dimensions.

Construction positive : le respect de tous les points de vue est une obligation pour Martinique Citoyenne et ses membres, que ce soit ceux des citoyens, des opposants ou adversaires. C'est à partir de ces points de vue parfois différents que nous pensons parvenir ensemble à la construction d'une vision partagée. Martinique Citoyenne et ses membres s'engagent à dénoncer toute discrimination liée au point de vue dès lors qu'il respecte la loi et appuyer toute démarche de justice.

## Sincérité : honnêteté, franchise, intégrité, fiabilité et loyauté

Sécurité informatique et confidentialité : toute donnée personnelle confiée à Martinique Citoyenne devra être conservée selon les normes de sécurité et de confidentialité imposées par la loi Informatique et Liberté.

Conflit d'intérêt : les relations et activités liées à Martinique Citoyenne ne doivent pas nuire à l'objectivité et au caractère engagé de Martinique Citoyenne dans ses prises de décision et son fonctionnement.

Les membres concernés par un risque de conflit d'intérêt devront se déclarer et/ou s'abstenir de travailler ou d'influencer sur un dossier ou un projet présentant le risque.

**Les membres engagés dans un mandat s'engagent à limiter à une mandature cet engagement afin de favoriser le plus que possible la participation et l'engagement des autres citoyens martiniquais.**

Discrimination : les relations entre membres et les pratiques liés aux activités, à la gestion des ressources humaines sont transparentes, compréhensibles de tous et exemptes de toute discrimination.

Martinique Citoyenne, ses représentants et ses membres traitent les citoyens, ses opposants, ses éventuels employés et partenaires avec équité, éthique, respect, dignité et sans discrimination telle qu'énoncée par la loi.

Protection des biens : chacun est responsable de la protection contre toute dégradation, altération, fraude, perte ou vol, des biens et des ressources de Martinique Citoyenne. L'utilisation à des fins personnelles pourra être autorisée après demande écrite et accord du Comité de Pilotage de Martinique Citoyenne.

Cadeaux et divertissements reçus : les membres et les salariés éventuels de Martinique Citoyenne devront dans la mesure du possible éviter de solliciter ou accepter des cadeaux, gratifications, faveurs ou avantages de la part de tiers lorsqu'ils pourraient réellement ou sembler nuire à leur capacité de prendre des décisions objectives.

Cadeaux et divertissements offerts : les membres et les salariés éventuels de Martinique Citoyenne, s'engagent à ne pas offrir de cadeaux, gratifications, faveurs ou avantages à des tiers lorsqu'ils pourraient réellement ou sembler nuire à leur capacité de prendre des décisions objectives.

## Egalité : processus, impartialité et équité

Procédure de dénonciation : Toute infraction ou risque d'infraction au code pourra faire l'objet d'un signalement à la commission éthique ou à un membre du Comité de Pilotage de Martinique Citoyenne qui saisira la commission éthique. La commission éthique pourra s'autosaisir si un risque

ou un conflit d'intérêt apparaissait. La commission éthique s'engage à apporter une réponse à chaque plainte dans les meilleurs délais.

Communication des violations réelles ou soupçonnées : Martinique Citoyenne encourage ses membres ou éventuels salariés à signaler toute conduite illégale, frauduleuse ou contraire à l'éthique, réelle ou soupçonnée. Aucun signalement de bonne foi ne pourra donner lieu à réprimande.

Citoyenneté : respect de la loi, protection de l'environnement

Code et autres règlements : Martinique Citoyenne respecte les lois, décrets, circulaires et règlements en vigueur en Martinique, sur le reste du territoire national et dans la Caraïbe sans restriction.

Utilisation de produits stupéfiants : Martinique Citoyenne est engagée dans la lutte contre la détention, la cession et l'usage de tout produit stupéfiant. Elle encourage toute action de lutte contre les produits stupéfiants et s'engage à en dénoncer tout usage.

Politiques environnementales et développement durable : la citoyenneté est un devoir pour Martinique Citoyenne qui s'engage à réduire au maximum l'impact que ses activités pourraient avoir sur l'environnement. Elle s'engage à dématérialiser autant que faire est possible tout support de communication ou de travail.

Propriété intellectuelle : tous les biens intellectuels conçus ou mis au point par les membres, bénéficient d'une protection contre la copie. Leur utilisation à des fins sociétales devra se faire avec leur accord.

Préoccupation pour autrui : bien-être des autres, bienveillance, solidarité, convivialité

Harcèlement : le harcèlement est inacceptable. Martinique Citoyenne souhaite instaurer un environnement permettant l'épanouissement de chacun et l'atteinte des objectifs.

Le harcèlement moral, psychologique ou sexuel peut mettre en cause la responsabilité de Martinique Citoyenne et de ses représentants. Il ne saurait être toléré. Toute infraction ou risque d'infraction pourra faire l'objet d'un signalement à la commission éthique ou à un membre du Comité de Pilotage de Martinique Citoyenne qui saisira immédiatement la commission éthique et/ou les autorités de justice. La commission éthique pourra s'autosaisir si un risque apparaissait. La commission éthique s'engage à apporter une réponse à chaque plainte dans les meilleurs délais.

Solidarité, convivialité : les membres de Martinique Citoyenne s'engagent à assurer un climat de travail sain et convivial et à se poster secours et assistance autant que possible.

# POUR L'EMERGENCE D'UNE NOUVELLE CULTURE POLITIQUE

Citoyens de Martinique, pour nous réapproprier notre démocratie, un sursaut démocratique s'impose.

Ce réveil démocratique passe par une démarche directe rassemblant des citoyens libres de toute logique carriériste, débarrassé-e-s de tout prêt-à-penser idéologique, animé-e-s par le désir de construction partagée du bien commun.

Afin de mobiliser nos énergies pour la construction d'un futur commun, nous proposons de conduire une réflexion partagée, de poser les fondations d'une démarche positive et d'en identifier les conditions de mise en œuvre.

Avec humilité et confiance, nous proposons de déterminer avec le plus grand nombre de citoyens volontaires les buts et les modalités de la transformation que nous devons impulser pour réveiller, renouveler et assainir notre démocratie afin de construire et partager un monde où il fait bon vivre ensemble.

Pour nous et les générations futures. En bref, il s'agit d'écrire une vision dynamique et partagée de la Martinique en se fondant sur les intelligences multiples de Martinique, du Monde, sur nos besoins sociaux, sur nos richesses culturelles et naturelles.

Citoyens de Martinique, quel que soit votre lieu de résidence, quelle que soit votre religion, quel que soit votre âge, quelle que soit votre statut, nous vous invitons à apporter votre pierre à l'édification et à la mise en œuvre d'une vision partagée, pacifique et positive de la Martinique pour faire de demain un monde meilleur pour le plus grand nombre.

**Nous, Citoyens de Martinique, nous participerons à l'élection de la Collectivité Territoriale de Martinique avec comme objectif de permettre à des citoyens de représenter d'autres citoyens en diffusant à l'intérieur de la Collectivité Territoriale de Martinique et dans le champ politique martiniquais une nouvelle culture politique** s'appuyant sur :

• **la participation systématique des habitants** pour la définition, la mise en œuvre, et l'évaluation d'une vision partagée des affaires publiques martiniquaises. La construction de cette vision sera un chantier permanent, mis en débat régulièrement, se nourrissant continuellement de la contribution de citoyens volontaires.

• **l'information régulière et complète des citoyens** sur l'actualité et les enjeux de la Collectivité Territoriale de Martinique et des autres institutions politiques de Martinique,

• **la formation** civique des citoyens.

**Martinique Citoyenne - BP7093 - 97228 SCHOELCHER CCT1 - 0696 560 972**
**tas@martiniquecitoyenne.fr – www.martiniquecitoyenne.fr**

Citoyens de Martinique, nous vous invitons à participer nombreux à cette démarche qui contribuera à revitaliser notre démocratie atone.

Nous définirons ensemble les règles, les valeurs, les méthodes : priorité à l'intérêt général, bonne volonté, bonne foi, bon sens, créativité, empathie, bienveillance, écoute, respect, amour…

Sans oublier, bien sûr, le courage, car il s'agit de remettre en question nos certitudes, nos habitudes, nos attitudes et de dépasser nos peurs. Il s'agit donc de nous remettre en cause.

# MARTINIQUE CITOYENNE

## DEMARCHE ACTUELLE : LISTE DE THEMATIQUES ISOLEES

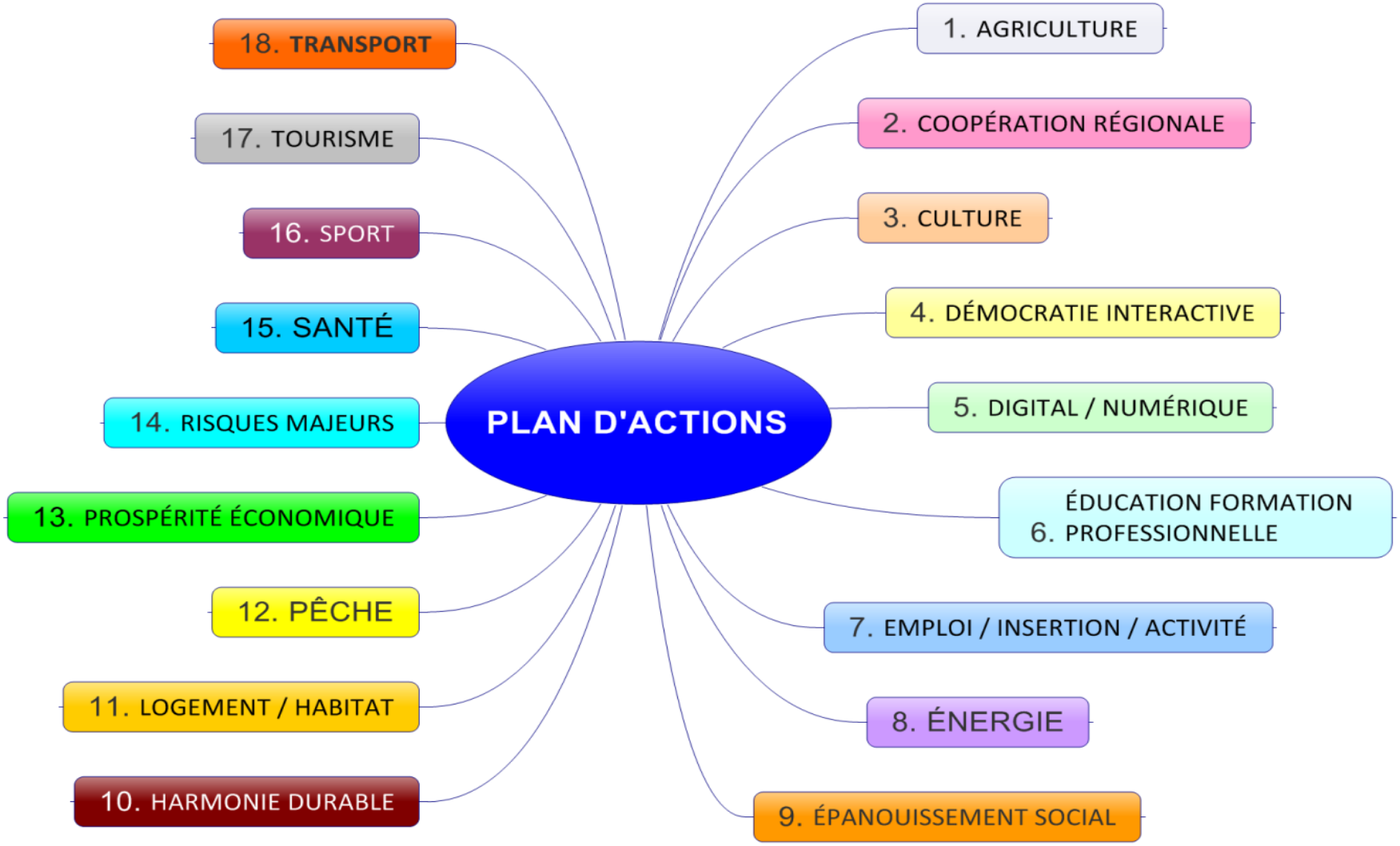

# MARTINIQUE CITOYENNE

## LA METHODE « MARTINIQUE CITOYENNE »

**Construire avec le plus grand nombre une vision réellement partagée de la Martinique**

1. Définir la mission de la Martinique
2. Identifier les valeurs pour faire peuple
3. Choisir l'objectif majeur pour la mandature 2015-2021 pour la Collectivité Territoriale
4. Retenir les priorités
5. S'accorder sur les principes de gestion de la Collectivité Territoriale de Martinique et des autres collectivités
6. Construire le plan d'action

# LE TIRAGE AU SORT

**Martinique Citoyenne - BP7093 - 97228 SCHOELCHER CCT1 - 0696 560 972**
**tas@martiniquecitoyenne.fr – www.martiniquecitoyenne.fr**

# MARTINIQUE CITOYENNE

## APPEL CITOYEN POUR FORMER
## LA LISTE MARTINIQUE CITOYENNE

### TOUS APTES A SERVIR

# NOU TOUT' KAPAB

# MARTINIQUE CITOYENNE

**L'organisation retenue**

- 1 tête de liste retenue : Nathalie JOS également en tête de la section N° 3 de Fort-de-France
- Les 63 autres colistiers seront tirés au sort parmi une population de citoyens volontaires
- Dans les sections 1, 2 et 4 la tête de section est déterminée par tirage au sort parmi les volontaires
- dans chaque section, il est procédé, au tirage au sort du corps de la liste en respectant la parité

**TOUS APTES A SERVIR**
**NOU TOUT' KAPAB**

# MARTINIQUE CITOYENNE

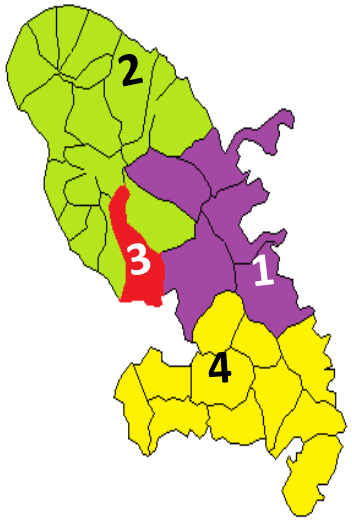


**Les raisons du choix de la désignation par TAS**

1. Égalité : Tout'moun sé moun
2. Humilité et volonté de servir
3. Apaisement
4. Lutte contre la corruption
5. Désintéressement des candidats
6. Pédagogie

**TOUS APTES A SERVIR / NOU TOUT' KAPAB**

# MARTINIQUE CITOYENNE

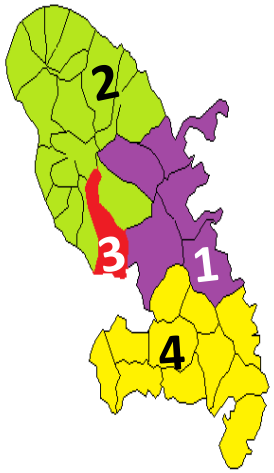


## Les conditions à remplir

- Etre inscrit sur les listes électorales de la circonscription de Martinique
- Etre en possession de ses droits civiques
- Accepter le principe du mandat unique non renouvelable
- Adhérer aux priorités et aux valeurs de Martinique Citoyenne
- Co-construire la vision de Martinique Citoyenne

**TOUS APTES A SERVIR / NOU TOUT' KAPAB**

# MARTINIQUE CITOYENNE

## L'AGENDA

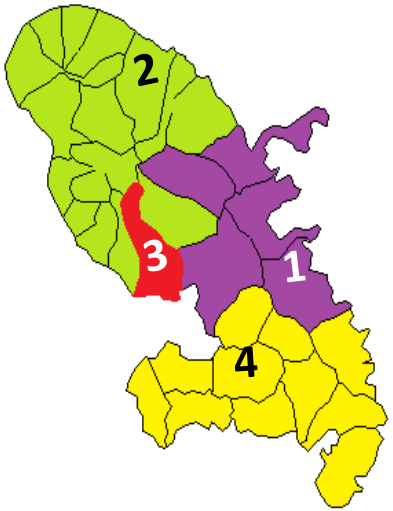


**27/08**
**Annonce aux citoyens**

**11/09**
**conférence de presse**

**Du 11/09 au 16/10**
**recueil des candidatures**

**Le 22/10**
**Tirage au sort en public**

**Avant le 09/11**
**dépôt de la liste en préfecture**

# MARTINIQUE CITOYENNE

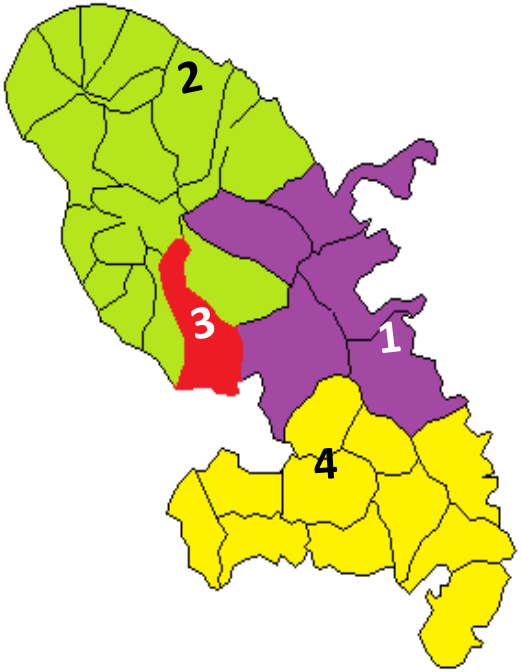


**Emilie JONCART**

**0696 350 861**

emiliejoncart@martiniquecitoyenne.fr

**Site Internet**

**www.martiniquecitoyenne.fr**

**Facebook : Martinique Citoyenne**

**Twitter :** @marticitoyenne

MARTINIQUECITOYENNE

*Tout'moun sé moun'!*

**A LA LISTE SOUMISE AU TIRAGE AU SORT POUR LA CONSITUTION DE LA LISTE DES CANDIDATS DE MARTINIQUE CITOYENNE POUR LES ELECTIONS DES CONSEILLERS DE L'ASSEMBLEE DE MARTINQUE DES 06 ET 13 DECEMBRE 2015**

Je soussigné(e)), …….. certifie par la présente, faire acte de candidature pour participer au tirage au sort destiné à constituer la liste de Martinique Citoyenne sous contrôle d'huissier, conformément au règlement déposé chez ce dernier en date du 9/09/2015.

**1. ETAT CIVIL**

NOM : ……..

PRENOM : ……..

SEXE : ……..

NE(E) LE: ……

A : ……..

COMMUNE DE RESIDENCE : ……

Demande son inscription à la liste soumise au tirage au sort pour la constitution de la liste des candidats de Martinique Citoyenne aux élections des conseillers de l'assemblée de Martinique des 6 et 13 décembre

**3. COORDONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR**

ADRESSE :……

CODE POSTAL :……

COMMUNE :……

TELEPHONE :……

COURRIEL **(fortement recommandé)** : .....@.....

Félicitations pour votre engagement ! Martinique Citoyenne prendra contact avec vous prochainement.

Fait à …… Le …… Signature :

MARTINIQUECITOYENNE

*Tout'moun sé moun'!*

# A LA LISTE SOUMISE AU TIRAGE AU SORT POUR LA CONSITUTION DE LA LISTE DES CANDIDATS DE MARTINIQUE CITOYENNE POUR LES ELECTIONS DES CONSEILLERS DE L'ASSEMBLEE DE MARTINQUE DES 06 ET 13 DECEMBRE 2015

Je soussigné(e)), ..... certifie par la présente, faire acte de candidature pour participer au tirage au sort destiné à constituer la liste de Martinique Citoyenne sous contrôle d'huissier, conformément au règlement déposé chez ce dernier en date du 9/09/2015.

## 1. ETAT CIVIL

NOM : .....

PRENOM : .....

SEXE : .....

NE(E) LE: .....

A : .....

COMMUNE DE RESIDENCE : .....

Demande son inscription à la liste soumise au tirage au sort pour la constitution de la liste des candidats de Martinique Citoyenne aux élections des conseillers de l'assemblée de Martinique des 6 et 13 décembre

## 3. COORDONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR

ADRESSE :.....

CODE POSTAL :.....

COMMUNE :.....

TELEPHONE :.....

COURRIEL **(fortement recommandé)** : .....@.....

Félicitations pour votre engagement ! Martinique Citoyenne prendra contact avec vous prochainement.

Fait à ..... Le ..... Signature :

**Martinique Citoyenne - BP7093 - 97228 SCHOELCHER CCT1 - 0696 35 08 61 - tas@martiniquecitoyenne.fr**

MARTINIQUECITOYENNE

PARTAGER. PROPOSER. DÉCIDER.

# REGLEMENT DU TIRAGE AU SORT DES CANDIDATS DE LA LISTE « MARTINIQUE CITOYENNE » A L'ELECTION A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

**Préambule :**

**Jo SPIEGEL a écrit dans Faire (re) naître la démocratie :**

« La participation démocratique se construit dans les petits matins faits de doute et d'espoirs. Tout le contraire des grands soirs électoraux, pleins de certitude et d'euphorie.

Loin des suffrages qu'on amasse dans une logique capitalistique électorale, la recherche de la construction de la meilleure des décisions est bien plus enthousiasmante, et nous incite à bien plus d'humilité et d'authenticité. »

**Mathieu PIGASSE dans Eloge de la normalité écrit :**

« ...C'est le débat politique en général qui flirte aujourd'hui dangereusement avec le populisme, consistant à répéter des slogans idéologiques creux, à aller systématiquement dans le sens des électeurs sans jamais tracer de ligne d'horizon les invitant à se dépasser...

Il faut à la fois inventer une nouvelle éthique citoyenne, fondée autant sur les devoirs et responsabilités que sur les droits, permettre un dialogue entre tous... »

Dans cette même logique de **démarche innovante et partagée** et conformément à notre discours, nous Martinique Citoyenne, invitons l'ensemble des citoyens de la Martinique à rentrer dans l'action.

La co-construction de notre liste est la preuve du nouveau regard que nous avons décidé de porter sur la politique. Vous ne serez pas seuls, nous serons tous ensemble pour déployer **une Nouvelle Culture politique**, qui **adopte nécessairement d'autres logiques de vote.**

**Martinique Citoyenne fait partie de la catégorie de ceux qui refusent de vivre de la politique et qui y font carrière, mais de ceux qui vivent pour la politique.**

Ainsi, MARTINIQUE CITOYENNE dit ce qu'elle fait et fait ce qu'elle dit : la pratique suit le discours.

SCP HERBIN - GAMA Huissiers de Justice associés à Fort de France

**Article 1**

A la demande de Mme JOS Nathalie Marie Elisabeth, née le 24/11/1966 à Fort-de-France, journaliste, de nationalité française, demeurant 27 Route de la Piété 97 200 Fort de France, en sa qualité de tête de liste du mouvement MARTINIQUE CITOYENNE, et de Mr JEAN-MARIE Philippe Edward Serge, né le 14/11/1964 à Caudéran (Gironde), Chef des ventes automobile, de nationalité française, demeurant 87 Lotissement Sable Blanc 97 231 Le Robert, en sa qualité de mandataire financier du mouvement MARTINIQUE CITOYENNE, il est organisé un tirage au sort en vue de constituer une liste de 63 candidats (32 hommes et 31 femmes) en vue des élections à la Collectivité territoriale de Martinique, prévues les 6 et 13 décembre 2015.

Ce tirage au sort n'est soumis à aucune obligation d'achat ou de souscription financière.

**Article 2**

Le tirage au sort est ouvert à toute personne physique majeure, ayant fait connaitre par écrit sa volonté, ferme et définitive et non viciée, d'y participer et répondant aux conditions d'éligibilité ci-après décrites :

- Avoir la nationalité Française
- Etre âgé de 18 ans au minimum
- Etre inscrit sur une des listes électorales de la circonscription de Martinique
- Etre en possession de ses droits civiques
- Etre en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité
- Accepter le principe du mandat unique non renouvelable
- Adhérer aux valeurs de Martinique Citoyenne (Signature de la charte)
- Co-construire la vision de Martinique Citoyenne.

De plus, les participants s'engagent à fournir aux organisateurs les documents nécessaires (Liste en annexe) au dépôt de la liste en Préfecture avant le 03/11/2015. A défaut de remise de ces documents dans le délai imparti, les candidats tirés au sort seront déchus de leur qualité de colistiers.

Mme JOS désignera discrétionnairement, parmi les citoyens volontaires et éligibles, n'ayant pas été choisis lors du tirage au sort, ceux et celles qui compléteront la liste.

**Article 3**

Les participants s'engagent à participer activement à une formation à la nouvelle démarche politique qui sera organisée par Martinique Citoyenne.

**Article 4**

Chaque candidat devra signer son adhésion à la charte éthique de Martinique Citoyenne, et remplir un bulletin de participation au tirage au sort mentionnant ses noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession, nationalité, adresse et tous les documents mentionnés dans l'annexe.

**Article 5**

Ce règlement s'impose à tous les volontaires inscrits au tirage au sort et ayant adhéré à la charte.

**Article 6**

Le recueil des candidatures aura lieu du 11/09/2015 au 16/10/2015.

Tout bulletin incomplet, erroné et/ou illisible sera invalide. Le Candidat concerné sera contacté par mail avec une confirmation de lecture, et aura alors la possibilité d'y remédier dans les délais prévus.

Le tirage au sort public aura lieu le 22/10/2015 en présence de Me GAMA Matthieu, Huissier de Justice à Fort de France, 38 Boulevard du General de Gaulle, où le présent règlement est légalement déposé et consultable, sur simple demande écrite.

Le tirage se déroulera de la façon suivante :

- Tirage au sort des trois têtes de section
- Puis, tirage au sort des autres candidats

La liste constituée devra respecter trois règles fondamentales :

- Le nombre des candidats est fixé à 64
- Dans chaque section, la parité devra être scrupuleusement respectée en tenant compte de la tête de section
- La position de tête de liste n'est pas soumise au tirage au sort puisque tenue par Mme JOS Nathalie.

**Article 7**

Une liste complémentaire de suppléants sera constituée, à partir des bulletins non tirés au sort, pour palier à tout désistement, et à toute déchéance de qualité de colistier.

**Article 8**

Les citoyens participants seront informés de leur qualité de colistier par les organisateurs par mail avec confirmation de lecture, et la liste sera consultable sur la page facebook de Martinique Citoyenne.

**Article 9**

Le simple fait de participer au tirage au sort en remplissant le bulletin de participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi.

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par les organisateurs. Ces derniers se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler ou de modifier le tirage au sort.

Ils ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, en modifier les conditions ou à annuler la participation des candidats à l'élection du 6 et du 13 décembre 2015.

Ils se réservent dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation, et ne sauraient être tenus responsables de tout retard d'acheminement ou du non acheminement imputable aux services postaux.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du tirage au sort, la détermination des tirés et l'interprétation ou l'application du règlement.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement à l'adresse du dépôt légal du règlement du tirage au sort, et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur.

Les contestations et réclamations écrites, relatives à ce tirage au sort ne seront plus prises en compte passé un délai d'un mois après la clôture du tirage.

Le participant reconnaît et accepte que la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée directement ou indirectement, pour tout dommage causé au tiré, ou à des tiers à l'occasion du tirage au sort ou de la communication de la liste des candidats tirés au sort.

**Article 10**

Les informations communiquées par les participants au présent tirage au sort seront sauvegardées et pourront être utilisées par les organisateurs.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/07/78 (article 27), chaque participant au tirage au sort dispose d'un droit de modification ou d'annulation des données le concernant en écrivant à cette adresse email : nathaliejos@martiniquecitoyenne.fr

Durant la campagne électorale, les participants acceptent que leurs noms apparaissent sur l'ensemble des supports de communication de Martinique Citoyenne.

# ANNEXES

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR :**

- Attestation d'inscription sur une liste électorale
- Bulletin N° 3 du casier judiciaire (datant de moins de trois mois)
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- Déclaration de candidature (Fournie par Martinique Citoyenne)

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
Ludovic HERBIN - Matthieu GAMA
Huissiers de Justice Associés
38 Bd du Général de Gaulle
97200 FORT DE FRANCE

Reçu N°5217

B.P.€. *150,00*

Reçu de GAMA Matthieu demeurant 38, Bld Général de Gaulle 97200 FORT DE FRANCE la somme de *CENT CINQUANTE EUROS* pour Provision sur Dossier N° C018971 de QDD

vem

A FORT DE FRANCE, le 10 SEPTEMBRE 2015

SCP HERBIN Ludovic - GAMA Matthieu
Huissiers de Justice associés
38, Bd du Général de Gaulle
97200 FORT DE FRANCE

# Tirage au sort en politique et en droit

https://fr.wikipedia.org/wiki/Tirage_au_sort_en_politique_et_en_droit#Usage_actuel

Klérotèrion, machine à tirer au sort, le pinakiondes citoyens y était introduit. Musée de l'Agora antique d'Athènes

En politique et en droit, le **tirage au sort** (appelé parfois « suffrage par le sort » ou « élection par le sort ») permet de désigner des mandataires (magistrat, député ou autre décideur) par le hasard parmi un ensemble de candidats ou parmi l'ensemble des membres d'un groupe (citoyens d'une ville, d'un État,...).

Dans la première démocratie connue, la démocratie athénienne, le tirage au sort était prépondérant pour toutes les institutions exécutives et juridiques.

> « Il est démocratique que les magistratures soient attribuées par le sort, et oligarchique qu'elles soient électives »
>
> — Aristote

(…)

## Usage actuel[modifier | modifier le code]

### Assemblées constituantes[modifier | modifier le code]

#### *Islande*[*modifier* | *modifier le code*]

Article connexe : Assemblée constituante islandaise de 2011.

La Constitution islandaise adoptée en 1944 sur le modèle de la Constitution danoise n'a pas connu de grandes révisions. Les faiblesses de ce texte apparaissent au grand jour au moment de la crise financière islandaise qui déclenche à l'automne 2008 un mouvement révolutionnaire non violent, la révolution islandaise, dite aussi *révolution des casseroles*, entraînant la chute du gouvernement dirigé par le Parti de l'indépendance (droite). L'Alliance sociale-démocrate et le Mouvement des verts et de gauche forment un gouvernement de coalition intérimaire, avant de remporter une victoire historique lors des élections législatives d'avril 2009. Dans leur programme, figure entre autres l'élection d'une assemblée constituante.

La loi constitutionnelle adoptée le 16 juin 2010[31] par l'Althing prévoit l'élection d'une Assemblée constituante (en islandais : *Stjórnlagaþing*) de vingt-cinq représentants, qui a pour mission de proposer des amendements à la Constitution du 17 juin 1944.

En octobre 2010, elle est précédée par la désignation d'une Assemblée nationale de mille personnes tirées au sort qui produit un cahier des charges précisant les points qui doivent être traités par la nouvelle Constitution. Un Comité constitutionnel de sept personnes réalise ensuite une étude de sept cents pages pour préparer le travail de l'Assemblée constituante.

Le 27 novembre 2010, cinq cent vingt-deux candidats se présentent aux suffrages suivant un scrutin à vote unique transférable, qui voit l'élection de quinze hommes et dix femmes. La participation n'est cependant que de 35,95 % [32].

(...)

## Époque contemporaine[modifier | modifier le code]

L'étude du tirage au sort comme outil politique a subi un regain d'intérêt dans la recherche académique contemporaine [64]. Plusieurs contributions potentielles du tirage au sort au processus politique ont été identifiées dont la représentation descriptive, la lutte contre la corruption et la domination, le contrôle des extrêmes, la participation, la rotation des charges ainsi que des avantages psychologiques.

La représentation descriptive d'une assemblée tirée au sort garanti que toute propriété (sexe, âge...) qui apparaît dans la population générale sera présente dans une proportion similaire dans l'assemblée tirée au sort. Cela est vrai sous deux conditions: le nombre de membres de l'assemblée doit être suffisamment large (de l'ordre de quelques centaines) et les membres doivent être sélectionnés au sein de la population générale.

Les groupes politiques extrêmes, du fait de leur motivation, peuvent parfois gagner une influence politique disproportionnée par rapport à leur taille. Le tirage au sort, grâce la représentation descriptive, permet de mitiger cet effet. Il garanti qu'un petit groupe, quelle que soit sa motivation, ne puisse pas obtenir un nombre de positions qui ne serait pas en proportion avec sa présence dans la population générale.

Finalement, un des avantages psychologiques potentiel du tirage au sort est que les membres sectionnés par le sort ne ressentiraient pas de légitimité ou d'arrogance particulière, puisqu'ils n'ont pas été sélectionnés sur la base de qualités personnelles. De la même manière ceux qui n'ont pas été élus par le sort ne ressentiraient pas de rancœur vis-à-vis des membres plus chanceux ("Le sort est une façon d'élire qui n'afflige personne", cf. Montesquieu).

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Tirage_au_sort_en_politique_et_en_droit#Usage_actuel

# Tirage au sort et démocratie délibérative

## Une piste pour renouveler la politique au XXI^e siècle ?

Yves SINTOMER

**La pratique de l'échantillon représentatif dans les prises de décision redonne au tirage au sort une place dans les régimes politiques contemporains. La diversité qu'il introduit dans les procédures contribue à renforcer la légitimité démocratique. Il paraît dès lors envisageable, selon Yves Sintomer, d'associer le tirage au sort aux élections elles-mêmes.**

Le tirage au sort semble revenir dans des expériences politiques après avoir été éclipsé pendant des siècles[1]. L'expérience islandaise est de ce point de vue emblématique. Après la crise économique de 2008 et la quasi-faillite du pays, la volonté de changer l'équipe gouvernementale et les règles du jeu politique s'exprime lors d'énormes manifestations de rue. Les élections anticipées d'avril 2009 portent au pouvoir une coalition entre les sociaux-démocrates et les Verts – le procès de l'ancien premier ministre a commencé en mars 2012. Parallèlement, en 2009, une Assemblée citoyenne d'un millier de personnes tirées au sort et de quelques centaines de personnalités qualifiées est rassemblée à l'initiative d'associations civiques pour dégager les valeurs sur lesquelles devraient se refonder le pays. L'expérience est réitérée en novembre 2010, cette fois avec le soutien étatique, dans la perspective de l'adoption d'une nouvelle Constitution. La tâche de cette seconde Assemblée citoyenne est de déterminer, en s'appuyant sur les résultats de la première, les grands principes de la future Loi fondamentale. Peu après, un « Conseil constituant » est élu par la population. Il est composé de vingt-cinq citoyens « ordinaires » : les 523 candidatures en compétition sont purement individuelles, les parlementaires ne peuvent se présenter et la campagne électorale est légalement réduite au minimum pour se démarquer des pratiques habituelles d'une classe politique largement discréditée. Ce Conseil travaille sur un nouveau texte constitutionnel au

[1] Version remaniée d'une conférence tenue dans le cadre du séminaire de Pierre Rosanvallon, « L'élection et le vote : État des recherches en science politique et en histoire », Collège de France, 15/02/2012.

printemps et à l'été 2011. Parmi les principales nouveautés du projet, une réforme profonde de l'équilibre des pouvoirs, une meilleure transparence dans les processus de prise de décision, une forte extension des mécanismes de démocratie participative et de démocratie directe ainsi qu'une meilleure prise en compte de la question écologique méritent d'être notées. Les articles du projet constitutionnel sont mis en ligne au fur et à mesure de leur rédaction, le public pouvant faire des commentaires et émettre des suggestions via les pages Facebook, Twitter ou Flickr du Conseil constituant. Le projet de Constitution est transmis au Parlement à l'été 2011 et devrait être soumis à référendum en 2012 – il s'agira du troisième référendum en quelques années, les deux précédents ayant conduit les Islandais à refuser par deux fois (en mars 2010 et avril 2011) les projets d'accord gouvernementaux sur le paiement de la dette laissée par la faillite des banques. L'État social est pour l'essentiel préservé et une réorientation du modèle économique enclenchée.

Cette expérience n'est que la pointe la plus avancée de centaines, voire de milliers d'autres où intervient la sélection aléatoire. Pour ne mentionner que des exemples français, le groupe de Metz d'Europe-Ecologie-Les Verts a désigné par tirage au sort ses candidats aux cantonales et aux législatives. La Fondation pour l'innovation politique, proche de l'UMP, propose de désigner désormais 10% des conseillers municipaux par tirage au sort[2]. L'Institut Montaigne, centriste, de recourir à une conférence citoyenne pour discuter du financement de la protection sociale. La Fondation Jean Jaurès, liée au Parti socialiste, réfléchit sur les jurys citoyens[3]. La Fondation Hulot réclame pour sa part la création d'une troisième chambre tirée au sort[4] et des dirigeants de l'association ATTAC, proche quant à elle de la gauche critique, parlent de remplacer le Sénat par une chambre ainsi constituée. Au niveau international, le tirage au sort suscite un intérêt croissant dans la théorie politique.

Pourquoi le tirage au sort avait-il disparu dans les démocraties modernes après les révolutions du XVII$^{e}$ siècle ? Pourquoi fait-il retour aujourd'hui ? Quelles sont les légitimités potentielles qui pourraient justifier un recours significatif à cette procédure dans les démocraties contemporaines ?

---

[2] Gil Delannoi, *Le Retour du tirage au sort en sort en politique*, Fondapol, Paris, 2010 ; Dominique Reynié (dir.), *12 idées pour 2012*, Fondapol, Paris, 2012.

[3] Antoine Vergne, *Les Jurys citoyens. Une nouvelle chance pour la démocratie ?*, Les notes de la Fondation Jean Jaurès, 12, Paris, mars 2008.

[4] Dominique Bourg *et alii*, *Pour une sixième République écologique*, Odile Jacob, Paris, 2011.

**La disparition du tirage au sort dans les démocraties modernes**

L'expérimentation républicaine et démocratique a rarement joué sur une seule procédure, et la polarisation moderne sur l'élection est plutôt une exception historique. La question de savoir pourquoi le tirage au sort a disparu de la scène politique avec les révolutions modernes a pour la première fois été posée par Bernard Manin[5]. Sa réponse s'appuyait sur deux éléments : d'une part, les pères fondateurs des républiques modernes voulaient une aristocratie élective, et il était donc logique qu'ils rejettent le tirage au sort, associé depuis Platon et Aristote à la démocratie. D'autre part, la théorie du consentement, fortement enracinée dans les théories du droit naturel, s'était diffusée à tel point qu'il semblait difficile de légitimer une autorité politique qui ne soit pas formellement approuvée par les citoyens.

Ces deux arguments sont importants mais ne peuvent à eux seuls épuiser l'explication. En particulier, ils ne permettent pas de comprendre pourquoi des courants radicaux minoritaires mais conséquents qui militaient pour une représentation descriptive (dans laquelle le corps des représentants ressemblerait par ses caractéristiques au peuple tout entier) ne revendiquèrent pas l'usage du tirage au sort en politique, dont le sens démocratique était encore évoqué par Montesquieu ou Rousseau. Pour expliquer cette énigme, il faut abandonner le ciel des idées politiques « pures » et s'intéresser à la façon dont ces idées se matérialisent à travers des techniques de gouvernement, des outils, des dispositifs. La notion d'échantillon représentatif est familière aux lecteurs du XXI$^{e}$ siècle, rendus réceptifs par des décennies de recours intensif aux statistiques et aux sondages d'opinion. Cependant, elle ne fut inventée qu'à la fin du XIX$^{e}$ siècle. Il ne pouvait auparavant y avoir de relation entre tirage au sort et représentation descriptive, car l'idée que la sélection aléatoire mène statistiquement à un échantillon qui possède les mêmes caractéristiques que l'ensemble de départ n'était pas scientifiquement disponible[6].

L'impossibilité de recourir au concept statistique d'échantillon représentatif, alors même que le calcul des probabilités était déjà très développé au moment des révolutions française et américaine, constitue un élément déterminant pour comprendre pourquoi le tirage au sort politique semblait condamné dans les démocraties modernes : leur taille, rappelaient à

[5] Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Flammarion, Paris, 1996.

[6] Yves Sintomer, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours, La Découverte*, Paris, 2011.

l'envie la presque totalité des auteurs de l'époque, rendait désormais impossible un autogouvernement similaire à celui des démocraties antiques. Dans ce monde conceptuel, tirer au sort signifiait donner arbitrairement le pouvoir à certains. En l'absence de la notion d'échantillon représentatif, les tenants d'une représentation descriptive étaient du coup condamnés à choisir d'autres outils pour faire progresser leurs idéaux.

**Des mini-publics délibératifs**

Inversement, la signification actuelle du retour du tirage au sort dans de multiples expériences s'explique largement par la diffusion de la notion d'échantillon représentatif, qui avait au préalable gagné une certaine légitimité politique à travers les sondages d'opinion. Les expériences contemporaines se singularisent en ce qu'elles pensent le tirage au sort comme moyen de sélectionner un échantillon représentatif (ou au moins diversifié) de la population, une sorte de microcosme de la cité, un mini-public qui peut opiner, évaluer, juger et éventuellement décider au nom de la collectivité, là où tous ne peuvent prendre part à la délibération et où l'hétérogénéité sociale interdit de croire que tous les individus sont interchangeables. Des philosophes et historiens des sciences ont décrit comment une « domestication du hasard » avait été permise par le calcul de probabilités à partir du moment où des acteurs s'en sont progressivement saisi pour l'utiliser comme un outil dans leurs pratiques scientifiques, administratives ou commerciales[7]. Il est possible d'étendre ce raisonnement à la politique et d'affirmer que le calcul de probabilités, ou plus exactement, sa déclinaison dans la notion d'échantillon représentatif, y a permis à partir des années 1970 une domestication du hasard sous la forme des mini-publics.

Certains des idéaux classiques tels que l'égalité de tous les citoyens devant la sélection aléatoire ou l'idée que chacun peut apporter une contribution utile à la solution des problèmes collectifs retrouvent une seconde jeunesse avec les expérimentations actuelles. Cependant, dans des cités telles l'Athènes antique et la Florence médiévale ou renaissante, chacun de ceux qui appartenaient au groupe dans lequel on tirait au sort était tour à tour gouvernant et gouverné. Sous cette forme, rotation rapide des charges publiques et sélection aléatoire permettaient un autogouvernement difficilement concevable à l'échelle nationale dans les

[7] Gerd Gigerenzer *et alii*, *The Empire of Chance. How Probability Changed Science and Everyday Life*, Cambridge University Press, Cambridge, 1989 ; Ian Hacking, *The Taming of Chance*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990 ; Alain Desrosières, *La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, La Découverte, Paris, 2000.

démocraties modernes. La démocratie délibérative repose sur une autre logique[8]. Elle est fondée sur des mini-publics qui rendent possible la constitution d'une opinion publique contrefactuelle, qui se différencie des représentants élus mais aussi de l'opinion publique du grand nombre. John Adams pouvait réclamer que les représentants « pensent, ressentent, raisonnent et agissent » comme le peuple[9]. Pour les théoriciens de la démocratie délibérative, la similarité statistique entre les représentants « descriptifs » et le peuple n'est qu'un point de départ. Le mini-public, une fois qu'il a délibéré, est censé pouvoir avoir changé d'opinion – un tel changement est même le signe attendu d'une délibération de qualité. Cela est clairement perceptible lorsque James Fishkin présente la logique du sondage délibératif, un instrument qu'il a inventé :

> *Prenez un échantillon national représentatif de l'électorat et rassemblez ces personnes venues de tout le pays dans un même lieu. Plongez cet échantillon dans le thème en question, avec un matériel informatif soigneusement équilibré, avec des discussions intensives en petits groupes, avec la possibilité d'auditionner des experts et des responsables politiques ayant des opinions opposées. À l'issue de plusieurs jours de travail en face-à-face, sondez les participants de façon détaillée. Le résultat offre une représentation du jugement éclairé du public.*

L'objectif est de se démarquer de la logique épistémologique et politique des sondages classiques : alors que ceux-ci ne représentent « qu'une agrégation statistique d'impressions vagues formées la plupart du temps sans connaître réellement les argumentaires contradictoires en compétition », les sondages délibératifs veulent permettre de savoir « ce que le public penserait s'il avait véritablement l'opportunité d'étudier le sujet débattu »[10].

**Les légitimités politiques du tirage au sort**

Tandis que les hybridations foisonnent, plusieurs dispositifs standardisés sont aujourd'hui expérimentés. Le plus ancien, inventé simultanément en Allemagne et aux États-Unis dans les années 1970, est celui des jurys citoyens. Dérivé des jurys d'assises et autres jurys populaires, il permet à un groupe de personnes (de douze à quelques dizaines) tirées au sort de délibérer dans des conditions procédurales optimales, en alternant durant un ou deux week-ends discussions internes et audition d'experts défendant des positions contradictoires. Ces derniers sont sélectionnés parfois en collaboration avec le jury si celui-ci tient plusieurs

[8] Yves Sintomer, « Tirage au sort et politique : de l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative », in *Raisons politiques*, 42, mai 2011, p. 159-185.

[9] John Adams, « Letter to John Penn », *in Thoughts on Gouvernment* [1776], cité *in* Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, *op. cit.*, p. 146.

[10] James Fishkin, *The Voice of the People*. *Public Opinion & Democracy*, Yale University Press, New Haven/Londres, 1997, p. 89 et 162.

sessions) par les animateurs de la procédure, qui doivent être indépendants des autorités qui ont lancé le processus. L'objectif du jury est de remettre un avis public sur le thème d'action publique sur lequel il a été convoqué[11]. Les conférences de citoyens (ou de consensus) en sont assez proches. Elles sont nées au Danemark à la fin des années 1980, et portent sur des questions scientifiques et techniques[12]. Les sondages délibératifs, expérimentés par Fishkin à partir des années 1970, se singularisent par la taille (plusieurs centaines de citoyens tirés au sort peuvent être réunis), mais aussi parce qu'ils ne débouchent pas sur un avis consensuel mais sur le sondage d'une opinion éclairée par des débats contradictoires de qualité. À l'inverse, les assemblées citoyennes sur le mode islandais, dont la première s'est tenue en Colombie britannique (Canada) en 2004[13], sont aussi importantes par la taille que les sondages délibératifs mais sont compétentes pour prendre des décisions ou au moins pour soumettre des projets à référendum devant l'ensemble du peuple.

Quelles sont les sources de légitimité sur lesquelles ces dispositifs sont susceptibles de s'appuyer ? Les mini-publics tirés au sort ne peuvent à l'évidence reposer ni sur la légitimité du nombre, ni sur celle du savoir expert. Cependant, l'expérience historique et la réflexion philosophique nous montrent qu'ils peuvent revendiquer plusieurs types de légitimité.

*Une politique plus délibérative.* Le postulat sous-tendant les dispositifs contemporains, à savoir qu'une délibération de citoyens « ordinaires » menée dans de bonnes conditions peut mener à des résultats raisonnables, tend à être largement corroboré par les enquêtes empiriques de sciences sociales menées par des observateurs extérieurs aux dispositifs analysés. C'est dans cette mesure que l'opinion des mini-publics tend à être plus « raisonnable » que celle des masses, qu'elle peut influencer en retour si elle trouve un écho dans les médias. Dans un contexte où l'insatisfaction par rapport au système politique est largement partagée, cela peut contrebalancer la politique-spectacle et l'autonomisation de la classe politique, et contribuer à rendre celle-ci plus responsable devant les citoyens. L'objectif

[11] Peter Dienel, *Die Planungszelle*, Westdeutscher Verlag, Wiesbaden, 2007 ; Antoine Vergne, *Les Jurys citoyens. Une nouvelle chance pour la démocratie ?*, Les notes de la Fondation Jean Jaurès, 12, Paris, mars 2008.
[12] Dominique Bourg, Daniel Boy, *Conférences de citoyens, mode d'emploi*, Charles Léopold Mayer/Descartes & Cie, Paris, 2005.
[13] R.B. Herath, *Real Power to the People. A Novel Approach to Electoral Reform in British Columbia*, University Press of America, Lanham /Plymouth, 2007 ; Mark E. Waren, Hilary Pearse, *Designing Deliberative Democracy. The British Columbia Citizens' Assembly*, Cambridge University Press, Cambridge/New York, 2008.

est de promouvoir une meilleure communication entre décideurs et citoyens, ainsi qu'une délibération de qualité impliquant ces derniers.

*Diversité des expériences sociales.* En outre, les dispositifs de délibération qui rassemblent des citoyens ordinaires peuvent avoir des avantages épistémologiques par rapport au gouvernement représentatif et aux comités de sages : une bonne délibération doit inclure des points de vue divers, de telle sorte que la gamme des arguments envisagés soit élargie et que la discussion soit plus inclusive[14]. Dans cette perspective, les mini-publics tirés au sort ont l'avantage d'être socialement – et donc épistémologiquement – plus riches que les comités formés d'experts ou de responsables politiques, mais aussi que les publics participatifs formés sur la base du volontariat ou n'impliquant que la société civile organisée. Leur apport est important dans un monde dont la complexité va croissant.

*Un succédané de démocratie radicale.* Le troisième argument s'inscrit dans une perspective démocratique radicale. Certains défenseurs du gouvernement représentatif avancent parfois que le meilleur système politique serait sans doute un véritable « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple », mais que comme un tel système est impossible dans les États de masse, le gouvernement représentatif représente la moins mauvaise option disponible. Il est cependant possible de soutenir que, dans les démocraties modernes, la solution la moins mauvaise est de substituer le peuple s'autogouvernant, ou au moins de l'épauler, par des mini-publics tirés au sort. De tels dispositifs affirment une valeur démocratique fondamentale, celle de l'égalité, puisque chaque citoyen a une chance égale de participer à la décision et que leur composition sociale reflète celle du peuple dans sa diversité.

*L'impartialité.* Un quatrième argument en faveur des mini-publics tirés au sort, plus consensuel et découlant d'une vaste expérience historique, repose sur leur impartialité. Les élus, les experts et les intérêts organisés sont fortement enclins à défendre des intérêts particuliers. À l'inverse, la sélection aléatoire tend à recruter des personnes non partisanes, sans intérêts de carrière à défendre et que des règles délibératives procédurales poussent à formuler un jugement tendu vers l'intérêt général. Cette caractéristique est notamment

[14] Hélène Landemore, Jon Elster (dir.), *La sagesse collective*, dossier, *Raison publique*, 11, mai 2010.

précieuse lorsqu'il s'agit de traiter des enjeux de long terme, comme la préservation des équilibres écologiques et des conditions de vie des générations futures[15].

**Les défis de la démocratie délibérative**

Les dispositifs tirés au sort sont cependant confrontés à une série de défis.

*La délibération face aux inégalités sociales.* Comment parvenir à répartir égalitairement la parole dans un groupe socialement et culturellement hétérogène, où certains sont plus habitués que d'autres à parler en public, où le capital culturel tend à lever les inhibitions et à conforter l'assurance de soi, où les experts qui sont auditionnés et les professionnels qui gèrent le dispositif peuvent influer de façon importante sur les débats ? La qualité procédurale des dispositifs tend à minimiser les asymétries : il faut avoir vu des personnes jusque-là muettes s'animer dans les sessions en petits groupes et en revenir avec une capacité accrue à prendre la parole pour comprendre les potentialités à l'œuvre. Cependant, l'égalité n'est jamais parfaite.

*Les effets de la délibération sur les individus.* Quels sont véritablement les effets de la délibération sur les individus qui participent à ces mini-publics ? Les théoriciens de la démocratie délibérative postulent souvent qu'en discutant de façon informée, les citoyens sont à même de se convaincre mutuellement grâce à la force sans contrainte du meilleur argument. Ce postulat est cependant difficilement démontrable et ce qui se passe réellement dans les délibérations reste largement une « boîte noire ». Des psychologues ont même avancé que la discussion en petits groupes aboutit à renforcer les polarisations préexistantes et à rendre plus difficile la recherche d'un compromis. Si cette logique postulée par les expériences de laboratoire ne semble guère se retrouver dans les pratiques réelles des mini-publics, il faut cependant convenir que les effets précis de la délibération sur les individus restent encore à prouver, même si la littérature sur ce point est en forte croissance[16].

*La question de la responsabilité.* La question de la responsabilité des citoyens tirés au sort se pose fortement dans les nouveaux dispositifs. À l'époque d'Athènes, ceux qui devenaient membres des magistratures collégiales devaient rendre des comptes sur leur

[15] Dominique Bourg *et alii*, *Pour une sixième République écologique*, Odile Jacob, Paris, 2011.
[16] Julien Talpin, *Schools of Democracy. How Ordinary Citizens (Sometimes) Become More Competent in Participatory Budgeting Institutions*, ECPR Press, Colchester, 2011.

action. Même s'ils sont loin de toujours respecter leurs promesses électorales, les élus sont responsables devant la loi lorsqu'ils occupent des postes exécutifs, et devant leurs électeurs s'ils se présentent à la réélection. Devant qui les jurés actuels doivent-ils rendre des comptes, ou pourraient-ils le faire ?

*La délibération contre la publicité ?* Si les sondages délibératifs sont publics, ce n'est pas le cas des jurys citoyens et des conférences de consensus, qui se tiennent entièrement à huis-clos même si l'avis final est rendu publiquement. Dans un autre contexte, Jon Elster a avancé que les séances publiques poussent les interlocuteurs à rigidifier leurs positions et à déployer des arguments rhétoriques[17]. D'autres ont ajouté qu'il convenait de préserver les jurés de l'influence des lobbies. Dans une perspective habermassienne ou kantienne, la publicité est au contraire l'une des forces de la discussion en ce qu'elle pousse les locuteurs à se tourner vers l'intérêt général ou du moins à tenter de montrer en quoi leurs arguments sont compatibles avec celui-ci, et la pression de la publicité rend plus difficiles les marchandages que les séances à huis-clos. En tout état de cause, la non-publicité des débats présente l'inconvénient majeur de rendre plus difficile l'implication du grand public.

*Délibération des mini-publics contre délibération des masses.* Les mini-publics délibératifs, par définition, visent à incarner une opinion contrefactuelle (ce que l'opinion publique pourrait être), mieux informée, bénéficiant d'un cadre assez satisfaisant pour se forger, mais qui du coup peut diverger de l'opinion des masses. La façon dont les recommandations des jurés ont été rejetées dans plusieurs expériences phares démontre amplement que ce risque n'est pas purement spéculatif.

*La question de la transformation sociale.* Comment les mini-publics pourraient-ils avoir de réelles incidences sur le monde ? Les citoyens tirés au sort sont désencastrés de leurs liens sociaux préalables et sont mis artificiellement en présence. Tant que leur convocation dépend seulement du bon vouloir des autorités publiques, il est improbable qu'ils puissent subvertir vraiment les structures de pouvoir. Pour imposer des transformations positives dans un monde où les résistances structurelles des intérêts dominants sont énormes, l'appel à l'indignation et à une levée en masse contre les injustices et les périls qui menacent la planète n'est-il pas plus efficace que les discussions raisonnables en comités restreints ?

[17] Jon Elster, « Argumenter et négocier dans deux assemblées constituantes », *Revue française de science politique*, 44 (2), avril 1994, p. 249.

**Les mutations de la représentation démocratique**

Malgré ces défis, la vague actuelle d'expérimentations ayant recours au tirage au sort est significative d'une tentative d'enrichissement de la démocratie. En témoigne par exemple l'Assemblée citoyenne de Colombie britannique en 2004. Elle s'était vu confier la mission de proposer une réforme du mode de scrutin de cette province canadienne. Ses organisateurs jugeaient qu'il était préférable de ne pas confier aux partis la réforme d'une loi électorale, thème sur lequel il y avait en quelque sorte conflit d'intérêts. Après un an de travail, l'Assemblée citoyenne proposa d'en finir avec le scrutin uninominal à un tour, qui écrase les minorités, et d'introduire une logique plus proportionnelle. Le projet de loi fut proposé tel quel aux citoyens pour qu'ils le ratifient par référendum en mai 2005. Gordon Gibson, conseiller du Premier ministre de Colombie Britannique et créateur de l'Assemblée citoyenne, justifia cette innovation de la façon suivante :

> *Nous sommes [...] en train d'introduire de nouveaux éléments aux côtés de la démocratie représentative et de la démocratie directe [...] À l'heure actuelle, les deux voies permettant la prise de décision sont profondément influencées – voire sous la coupe – d'experts et d'intérêts particuliers. L'idée de démocratie délibérative est essentielle pour faire entrer en lice l'intérêt public, porté par des panels de citoyens tirés au sort. Les représentants traditionnels que nous élisons sont choisis à travers un consensus majoritaire, pour une période de temps longue, en tant que professionnels, avec une compétence légale illimitée pour agir en notre nom. Le nouveau type de représentants dont nous parlons sont choisis au hasard, pour une courte période, en tant que citoyens ordinaires et pour des tâches spécifiques et limitées*[18].

Pour prendre la mesure de ces propos, il faut rappeler que l'expérience démocratique moderne ne s'est jamais réduite au seul gouvernement représentatif, c'est-à-dire à l'élection régulière de représentants monopolisant au nom de leurs mandants la prise de décision. La mise en place d'une justice indépendante, l'activité des comités d'experts, la démocratie sociale impliquant les partenaires sociaux ou les éléments de démocratie directe que représentent les référendums et les initiatives populaires ont aussi fait partie du panorama. Or, à l'heure des réseaux sociaux et de la fin des partis de masse, une pluralisation des voies de la légitimité démocratique est perceptible[19].

---

[18] Gordon Gibson, « L'assemblée citoyenne de Colombie britannique », *in* Yves Sintomer (dir.), *La Démocratie participative. Problèmes politiques et sociaux*, La Documentation française, 959, avril 2009, p. 62-63.

[19] Pierre Rosanvallon, *La Légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Seuil, Paris.

Dans le futur, il serait souhaitable que le tirage au sort soit de nouveau associé à l'élection, comme il le fut dans la majorité des expériences démocratiques et républicaines de l'histoire. Pour que cette innovation ait vraiment un sens, elle devrait être institutionnalisée légalement et ne pas reposer seulement sur la volonté politique de certains responsables. L'idée n'est bien sûr pas de supprimer les élections, mais d'enrichir la dynamique démocratique en y faisant intervenir ce nouvel élément à une échelle significative. L'expérience islandaise montre bien les potentialités de démocratisation de la démocratie qu'il recèle : quel contraste avec la Grèce, qui a pris quant à elle le chemin d'une réforme par en haut laissant le système institutionnel en l'état !

Il serait en tout état de cause naïf de penser que la politique au XXI$^{e}$ siècle ne fera que prolonger avec des modifications à la marge celle du siècle précédent. Devant l'ampleur de la crise du capitalisme financier et l'impasse croissante dans laquelle nous mène le modèle productiviste suivi jusque-là, devant l'immense discrédit qui frappe la politique institutionnelle aujourd'hui, le *statu quo* ne semble ni réaliste, ni satisfaisant.

**Pour en savoir plus**


Dominique Bourg, Daniel Boy, *Conférences de citoyens, mode d'emploi*, Charles Léopold Mayer/Descartes & Cie, Paris, 2005.
Dominique Bourg *et alii*, *Pour une sixième République écologique*, Odile Jacob, Paris, 2011.
Hubertus Buchstein, *Demokratie und Lotterie. Das Los als politisches Entscheidungsinstrument von der Antike bis zu EU*, Campus, Francfort/Main, 2009.
Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Paris, 2001.
Linn Carson, Brian Martin, *Random Selection in Politics*, Praeger Publishers, Westport, 1999.
Collectif, *Tirage au sort. Les jeux de la démocratie et du hasard*, *Territoires*, 352, novembre 2010.
G. Delannoi (dir.), « Le tirage au sort : pour des choix démocratiques », *Esprit*, août-septembre 2011.
Gil Delannoi, Oliver Dowlen (dir.), *Sortition. Theory and Practice*, Imprint Academic, Exeter (UK), 2010.
Gil Delannoi, *Le Retour du tirage au sort en sort en politique*, Fondapol, Paris, 2010.
Peter Dienel, *Die Planungszelle*, Westdeutscher Verlag, Wiesbaden, 2007.
Jon Elster, « Le tirage au sort, plus juste que le choix rationnel », http://laviedesidees.fr.
John Gastil, Peter Levine (dir.), *The Deliberative Democracy Handbook. Strategies for Effective Civic Engagement in the 21$^{st}$ Century*, Jossey-Bass, San Francisco, 2005**.**
James Fishkin, *The Voice of the People*. *Public Opinion & Democracy*, Yale University Press, New Haven/Londres, 1997.
Barbara Goodwin, *Justice by Lottery*, Imprint Academic, Exeter, 2005.
R.B. Herath, *Real Power to the People. A Novel Approach to Electoral Reform in British Columbia*, University Press of America, Lanham /Plymouth, 2007.
Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Flammarion, Paris, 1996.
Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*, La Fabrique, Paris, 2005.
Dominique Reynié (dir.), *12 idées pour 2012*, Fondapol, Paris, 2012.
Anja Röcke, *Losverfahren und Demokratie. Historische und demokratietheoretische Perspektiven*, LIT, Münster, 2005.

Yves Sintomer, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours, La Découverte*, Paris, 2011.
Antoine Vergne, *Les Jurys citoyens. Une nouvelle chance pour la démocratie ?*, Les notes de la Fondation Jean Jaurès, 12, Paris, mars 2008.
Mark E. Waren, Hilary Pearse, *Designing Deliberative Democracy. The British Columbia Citizens' Assembly*, Cambridge University Press, Cambridge/New York, 2008.

Publié dans laviedesidees.fr, le 5 juin 2012.
**© laviedesidees.fr**

"Le peuple ne connait pas
son véritable pouvoir"